

Image not found or type unknown



Littige avec les frais de livraison, le prix à changé

Par **Mossab_old**, le **27/07/2007** à **10:09**

J'ai achetée des meubles et le jour de l'achat la livraison était de 80 euros c'est noté en tout petit sur la facture , hier en allant payer le solde on m'annonce oralement qu'il y a changement de transporteur, qu'il est plus cher de 30 euros. Suis je obligé de payer ce surplus? et quels sont mes droit le jour de la livraison.rnSi je ne paye pas ce supplément le transporteur a t'il le droit de reprendre les meubles?